

# MON METIER, MON STATUT PARTICULIER, MES DROITS

## Je suis fonctionnaire d'Etat ...

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Ce statut général des fonctionnaires prévoit, pour les enseignants, la possibilité de déroger au statut général.

Ainsi, nous dérogeons au service annualisé de 1607H du statut général, avec un maximum de service hebdomadaire de 18 ou 15H.

Mes obligations de services (ORS)  
sont régies par un statut particulier

## ...et professeur du 2d degré

**Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants**

**un service d'enseignement** (art.2, I) → [pour mes classes seulement !]

✚ des « **missions liées au service d'enseignement** » (art.2, II)

« travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation [...], les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. »

↙ [conseils de classe]

↘ [conseils d'enseignement]

Réunions  
non statutaires,  
volontariat uniquement !  
**Instances pédagogiques**  
- conseil pédagogique  
- conseil école-collège  
- conseil de cycle 3

[Décret n° 2014-1231 du 22/10/2014](#)

... complété par des dispositions réglementaires  
(décrets, arrêtés et circulaires)

- ✚ Jury d'examen et concours [Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015](#)
- ✚ 2 demi-journées « calendrier scolaire » [Arrêté du 16/04/2015](#)
- ✚ 2 demi-journées de « solidarité » hors temps scolaire [Arrêté du 4/11/2005](#)

